

**OBJET CASINO DE SAINT-DENIS**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER DES JEUX  
ET DES MACHINES A SOUS SUPPLEMENTAIRES PAR LA STHCR**

---

Par Délibération n° 03/7-32 du 18 décembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de Délégation du service public local d'exploitation et d'animation du Casino de Saint-Denis et le cahier des charges y afférent.

La Société d'Hôtellerie et de Casinos de la Réunion (STHCR) dispose d'un arrêté ministériel du 16 juillet 2004 (modifié le 17 mars 2008) portant sur l'autorisation d'exploiter des jeux de hasard. Celle-ci arrive à échéance le 31 octobre 2008, et la demande de renouvellement d'autorisation doit être adressée au ministère au moins quatre mois avant l'expiration de l'autorisation soit, dans le cas présent, au plus tard le 30 juin 2008.

Aujourd'hui, dans le cadre de la demande du renouvellement de son autorisation, la STHCR fait part à la Commune de son souhait :

1° de voir porter le nombre de ses machines à sous de 110 à 120, soit 10 appareils supplémentaires ;

le cahier des charges, modifié par avenant du 6 décembre 2006, permet la demande d'exploitation pour 130 machines à sous ;

2° de voir porter le nombre de tables de texas hold'em poker exploitées de 4 à 6 ;

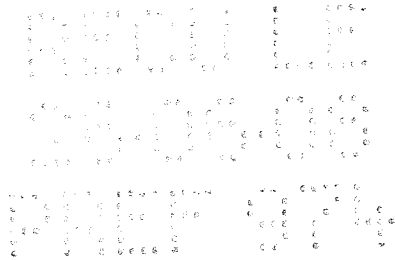
3° de voir modifier l'article 12 du cahier des charges portant sur la gestion des activités-jeux autorisés pour intégrer l'exploitation des jeux suivants :

- a roulette anglaise 4,
- b stud poker de casino 4.

Pour ce faire, il convient que le Conseil Municipal donne son avis sur les demandes de la STHCR qui sera alors en mesure de solliciter le ministère de l'intérieur afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter les jeux suivants :

- \* roulette américaine 4 tables,
- \* roulette anglaise 4 tables,
- \* black jack 2 tables,
- \* stud poker de casino 4 tables,
- \* texas hold'em poker 6 tables,
- \* machines à sous 120 appareils.

**Rapport n° 08/4-35**



Je vous demande donc :


1° de vous prononcer favorablement sur la demande de la STHCR de porter :

- . le nombre de ses machines à sous exploitées de 110 à 120 ;
- . le nombre de tables de texas hold'em poker exploitées de 4 à 6 ;

2° d'approuver la modification par avenant de l'article 12 du cahier des charges portant sur la gestion des activités - jeux autorisés pour intégrer l'exploitation des jeux suivants :

- . roulette anglaise 4,
- . stud poker de casino 4.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
  
**Gilbert ANNETTE**

OBJET CASINO DE SAINT-DENIS

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER DES JEUX  
ET DES MACHINES A SOUS SUPPLEMENTAIRES PAR LA STHCR**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/4-35 du Maire, présenté par Monsieur JAVEL François, Conseiller Municipal ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Se prononce favorablement sur la demande de la STHCR de porter :

- . le nombre de ses machines à sous exploitées de 110 à 120 ;
- . le nombre de tables de texas hold'em poker exploitées de 4 à 6.

**ARTICLE 2**

Approuve la modification par avenant de l'article 12 du cahier des charges portant sur la gestion des activités - jeux autorisés pour intégrer l'exploitation des jeux suivants :

- . roulette anglaise 4,
- . stud poker de casino 4.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 25 JUIN 2008



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE